

AVIS PUBLIC

***Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement
numéro 16-127-1 modifiant le règlement de construction numéro 16-127***

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Ce projet de règlement vise à intégrer les normes du Code de sécurité pour les travaux de construction (incluant le Code national de prévention des incendies) au règlement de construction.

AVIS PUBLIC est donné en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 20 août 2026, le conseil a adopté par voie de résolution le projet de règlement numéro 16-127-1 modifiant le règlement de construction numéro 16-127. Ce projet de règlement vise à mettre à jour les recueils de normes.
2. Une assemblée publique de consultation se tiendra le **17 septembre à 19 h** à la salle du conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague. Au cours de cette assemblée publique, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 du lundi au jeudi, et de 8 h à 12 h le vendredi.
4. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 2^e jour de septembre 2026.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière